



AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

4 février 2025 à 13 h 30

Aux membres du conseil de la MRC de Sept-Rivières,

Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*, AVIS SPÉCIAL vous est donné qu'une séance extraordinaire du conseil de la MRC de Sept-Rivières est convoquée par madame Elisabeth Chevalier, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le mardi 4 février 2025 à 13 h 30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche pour pourvoir au poste de conseiller cadre en gestion contractuelle
4. Octroi du contrat - Nettoyage et décontamination du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois
5. Autorisation de signature d'une entente avec l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord
6. Octroi d'une aide financière - SLAN Révolution 2025
7. Période de questions
8. Levée de la séance

DONNÉ à Sept-Îles, ce 22^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, soussigné, Elisabeth Chevalier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Sept-Rivières, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 4 février 2025 a été signifiée à chacun des membres du conseil de la MRC de Sept-Rivières le 22 janvier 2025 et ce, conformément au *Code municipal du Québec*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière